

# Xparaph® : la dématérialisation faite par des collectivités pour les collectivités



La société **SPL-Xdemat** a été créée par des collectivités qui ont souhaité se regrouper pour concevoir des outils de dématérialisation adaptés à leurs besoins et en assurer la maintenance. Les logiciels ainsi créés sont ensuite fournis aux actionnaires de la **SPL Xdemat**.

**Xparaph®** le parapheur électronique est l'un de ces outils. Il permet de signer tout acte de manière dématérialisée, par le biais d'un certificat électronique. **Xparaph®** a pour but de remplacer le classique parapheur papier. Il permet à l'exécutif de signer des documents urgents même en dehors des locaux de la collectivité. Un simple clic dans **Xparaph®** et le document est signé !

## **Xparaph® la dématérialisation tout simplement**

- **Xparaph®** est mis à disposition gratuitement pour signer les bordereaux comptables... mais en adhérant à ce service, vous pouvez aller plus loin, en l'utilisant pour la signature de délibération, de courriers, etc.
- **Xparaph®** peut être utilisé pour signer en une seule fois tout un ensemble de documents.
- **Xparaph®** est interfacé avec votre messagerie et le système d'accusé réception électronique. Une fois le document signé, celui-ci est prêt à partir par mail avec ou sans AR.
- **Xparaph®** est interfacé avec Word. Ainsi à partir de Word un simple clic et le document est déposé dans le parapheur.
- **Xparaph®** gère les absences et les délégations de signature en cas d'absence.
- **Xparaph®** peut vous alerter, chaque jour par mail, de documents à signer dans le parapheur.

## Xparaph® : la dématérialisation à un coût modéré

Afin d'offrir des prestations à un coût modéré **SPL-Xdemat**, société qui n'a pas vocation à faire du profit, a fait :

- **Le choix de la mutualisation entre collectivités** des compétences, des moyens humains et techniques,
- **Le choix de réduire les frais de structure et de fonctionnement** au strict minimum, pas de personnel dédié, pas de locaux propres,
- **Le choix de la proximité**, l'assistance technique (hotline) est dispensée au sein de chaque département,
- **Le choix que chaque collectivité puisse utiliser les services dont elle a besoin**, après adhésion au pack minimal (**Xmarchés®**, **Xactes®**, **Xpostit®**, **Xcelia®** et **Xsare®**),
- **Le choix de proposer des tarifs adaptés** à la taille de chaque collectivité.

*Quelques exemples de tarifs*

|   | Pack minimal de base <sup>(1)</sup> | Xparaph®   | Total      |
|---|-------------------------------------|------------|------------|
| Communes de 0 à 200 hab.                    | 75 € HT                             | + 15 € HT  | 90 € HT    |
| Communes de 2 001 à 5 000 hab.              | 600 € HT                            | + 78 € HT  | 678 € HT   |
| C.C. <sup>(2)</sup> de 10 001 à 25 000 hab. | 900 € HT                            | + 117 € HT | 1017 € HT  |
| C.C. <sup>(2)</sup> de 25 001 à 50 000 hab. | 2 000 € HT                          | + 260 € HT | 2 260 € HT |

<sup>(1)</sup> Composé de Xactes®, Xmarchés®, Xpostit®, Xcelia® et Xsare® : hors coût du certificat électronique

<sup>(2)</sup> Communautés de Communes

## Xparaph®: la dématérialisation déjà mise en œuvre

Près de 772 collectivités ont déjà cet outil :

- pour les convocations aux séances
- pour la signature d'acte d'engagement de marchés publics
- pour la signature de bordereaux comptables
- pour la signature d'actes administratifs (délibération, arrêté)

## Comment bénéficier de Xparaph® ?

- Vous êtes déjà actionnaire de la société **SPL-Xdemat**

La signature d'un simple avenant à votre convention de prestation intégrée suffit. Prenez contact avec le référent de votre département  
SPL-Xdemat se charge des démarches administratives auprès de votre trésorerie.

- **Vous n'êtes pas actionnaire de la société SPL-Xdemat**

Pour devenir actionnaire de la SPL-Xdemat et bénéficier de **Xparaph®** il suffit d'acheter une action au prix de 15,50 € et d'effectuer les démarches d'adhésion présentées sur le site : [www.spl-xdemat.fr](http://www.spl-xdemat.fr) ou de prendre contact avec le référent de votre département.

**NOUVEAU !**  
Durant l'année 2017  
bénéficiez  
GRATUITEMENT et  
À TITRE EXPÉRIMENTAL  
de l'application  
**XparaphMobile®**  
pour signer sur  
IOS ou Android.